

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2017/12/06  
**19H30**  
HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Germain Martin - M. Alain Daigle  
- M. Alain Brochu - M. Charles Audet - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

## ORDRE DU JOUR

### 1.- PRIÈRE

### 2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

### 3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

### 4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

### 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Développement communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 <sup>e</sup> Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

### 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

### 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

### 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

### 9.- ADMINISTRATION -

9.1 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018.  
9.2 Autorisation de paiement à CIMA + pour le dossier de la mise aux normes d'eau potable.  
9.3 Autorisation à l'Union des municipalités du Québec afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ au nom de la Ville de Disraeli.  
9.4 Nomination d'un membre du Conseil municipal au sein du Comité de diversification du Secteur sud.  
9.5 Nomination d'un membre du Conseil municipal au sein du Comité du projet bâtiment de cirque.

- 9.6 Demande de permis de colportage de la Fondation canadienne du rein pour la période du 7 au 28 avril 2018.
- 9.7 Autorisation de paiement à Les Constructions de l'Amiante pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable.
- 9.8 Demande au ministère de l'Énergie et des ressources naturelles pour la renonciation partielle de la clause restrictive sur une partie du lot 5 513 209.
- 9.9 Autorisation de paiement à Recouvrement Polyjet inc. pour les travaux de l'usine d'épuration des eaux.
- 9.10 Nomination d'un conseiller(e) comme représentant du Conseil au sein de Transport adapté région de Thetford pour l'année 2018.
- 9.11 Demande d'aide Centre d'entraide de la région de Disraeli pour l'année 2018.
- 9.12 Autorisation de paiement à CIMA + pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch.
- 9.13 Avis de motion règlement numéro 637, Règlement déterminant le taux de taxes, tarifs et les compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2018.
- 9.14 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de la Paroisse de Disraeli.
- 9.15 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de Sainte-Praxède.
- 9.16 Embauche d'un chargé de projet pour le projet de piste multifonctionnelle du Québec Central.
- 9.17 Demande d'aide au fonds de développement des territoires – Volet projets structurant pour améliorer les milieux de vie / Projet piste multifonctionnelle sur la voie ferrée.
- 9.18 Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.
- 9.19 Demande d'aide financière du Comité de finissants de l'École Polyvalente de Disraeli.

## **10.- URBANISME**

- 10.1 Demande de modification de l'article 5.8.1.1 « Cartographie des zones inondables » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches.

## **11.- AUTRES SUJETS**

- 11.1 .
- 11.2 .
- 11.3 .

## **12.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 12.1 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions

## **13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

## **14.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance ordinaire  
du 6 décembre 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mercredi 6 décembre 2017, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu et M. Charles Audet, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire. M. Rock Rousseau est absent pour cette assemblée.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement des crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

### **2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-2017-318

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

12-2017-319

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE**

Aucune

## 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Développement communautaire (M. Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	150 <sup>e</sup> Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

## 7.- TRÉSORERIE

7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

12-2017-320

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

## 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

12-2017-321

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 novembre 2017, totalisant 231 806.55 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

## 9.- ADMINISTRATION

9.1 **Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 319 de la loi des Cités et Villes, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement numéro 551, article 2, le conseil établit le jour et l'heure des séances du conseil;

12-2017-322

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

QUE le conseil établit les séances ordinaires pour l'année 2018 au premier mercredi de chaque mois, à savoir :

MOIS	JOUR	DATE	HEURE
Janvier	Lundi	8 janvier	19h00
Février	Lundi	5 février	19h00
Mars	Lundi	5 mars	19h00
Avril	Mardi	3 avril	19h00
Mai	Lundi	7 mai	19h00
Juin	Lundi	4 juin	19h00
Juillet	Mardi	3 juillet	19h00
Août	Pas d'assemblée		
Septembre	Mardi	4 septembre	19h00
Octobre	Lundi	1er octobre	19h00
Novembre	Lundi	5 novembre	19h00
Décembre	Lundi	3 décembre	19h00

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.2 **Autorisation de paiement à CIMA + pour le dossier de la mise aux normes d'eau potable.**

12-2017-323

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
 Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA + au montant de 7 266.42 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels en ingénierie dans le dossier de la mise aux normes de l'eau potable.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.3 **Autorisation à l'Union des municipalités du Québec afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ au nom de la Ville de Disraeli**

**CONSIDÉRANT QUE** deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

12-2017-324

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats ;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.4 **Nomination d'un membre du Conseil comme représentant de la Ville de Disraeli au sein du Comité de diversification du Secteur Sud.**

**CONSIDÉRANT** la mission du Comité de diversification du Secteur Sud qui vise à assurer la diversification et le développement socioéconomique des huit municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT** les impacts engendrés par les actions issues du plan stratégique du Comité de diversification du Secteur Sud de la MRC des Appalaches au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** la concertation entre les membres du Comité de diversification du Secteur Sud de la MRC des Appalaches est essentielle au maintien et au développement de nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité souhaite contribuer au développement socioéconomique du Secteur Sud dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité veut apporter sa vision et bénéficier des retombées des travaux menés par le Comité de diversification du Secteur Sud de la MRC des Appalaches;

12-2017-325

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE Mme Juliette Jalbert, conseillère siège au Comité de diversification du Secteur Sud de la MRC des Appalaches.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.5 **Nomination d'un membre du Conseil comme représentant de la Ville de Disraeli au sein du Comité du projet bâtiment de cirque.**

**CONSIDÉRANT QUE** la polyvalente de Disraeli est au cœur du développement stratégique des neuf municipalités du Secteur Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet qui consiste à ajouter un bâtiment voué à la pratique des arts du cirque à la polyvalente constitue un atout majeur pour y maintenir et y attirer des élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vient consolider le programme cirque-étude qui sera bientôt en vigueur à la polyvalente de Disraeli ;

**CONSIDÉRANT QUE** la concentration en arts du cirque a déjà contribué à améliorer la réussite scolaire des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** les écoles primaires du Secteur Sud, dont le maintien est aussi un enjeu central pour la vitalité des municipalités du Secteur Sud, pourraient profiter d'opportunités d'ajouter des spécialisations liées aux arts du cirque (musique-cirque ou arts plastiques-cirque) dans leur programme scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école nationale du cirque de Montréal reconnaît que la qualité du programme offert en arts du cirque de la polyvalente de Disraeli les assure d'un bassin de recrutement de jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** nous croyons que ce projet unique et distinctif permettrait aux communautés du Secteur Sud de se démarquer à l'échelle de tout le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pour se réaliser, un tel projet nécessite le soutien et la participation des municipalités du Secteur Sud;

12-2017-326

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu

QUE la Ville de Disraeli appuie la mise en marche et l'étude du projet d'ajout d'un bâtiment de cirque à la polyvalente de Disraeli et que M. Jacques Lessard, conseiller soit délégué au nom de notre municipalité pour siéger au comité de travail qui sera mis en place.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.6 **Demande de permis de colportage de la Fondation canadienne du rein pour la période du 7 au 28 avril 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation canadienne du rein a fait une demande afin d'avoir l'autorisation de faire du porte-à-porte pour leur campagne de financement ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette campagne se déroulera du 7 au 28 avril 2018;

12-2017-327

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Fondation canadienne du rein à faire du porte-à-porte entre le 7 et le 28 avril 2018, selon l'horaire établi dans la réglementation municipale.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.7 **Autorisation de paiement à Les Constructions de l'Amiante pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable.**

12-2017-328

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 14 072.94 \$ taxes incluses pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable, recommandation de paiement numéro 14.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.8 **Demande au ministère de l'Énergie et des ressources naturelles pour la renonciation partielle de la clause restrictive sur une partie du lot 5 513 209.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli a fait l'acquisition du lot 5 513 209 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en mars 2011 sous l'acte notarié numéro 185 969 56 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet acte notarié prévoit une clause de « Restriction au droit de disposer » que la Ville ne peut vendre, céder, donner ou autrement aliéner une partie du terrain sans au préalable avoir obtenu l'autorisation du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire obtenir le consentement du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour renoncer à cette clause sur une partie du lot numéro 5 513 209 d'une superficie de 5 500 mètres carrés pour permettre la réalisation d'un projet commercial;

12-2017-329

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, la demande d'utilisation du territoire public pour l'acquisition de la partie de terrain nécessaire au projet commercial, lot numéro 5 513 209.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**



9.9 **Autorisation de paiement à Recouvrement Polyjet inc. pour les travaux de l'usine d'épuration des eaux.**

12-2017-330

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Recouvrement Polyjet inc. au montant de 17 327.88 \$ taxes incluses pour les travaux de l'usine d'épuration des eaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.10 **Nomination d'un conseiller(e) comme représentant du Conseil au sein de Transport adapté région de Thetford pour l'année 2018.**

12-2017-331

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli nomme M. Alain Daigle, conseiller comme délégué pour assister et représenter le Conseil de ville à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc..

QUE le Conseil accepte que M. Alain Daigle soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., si élu par l'assemblée.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.11 **Demande d'aide Centre d'entraide de la région de Disraeli pour l'année 2018.**

12-2017-332

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD) a fait une demande d'aide financière pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CERD permet de desservir certaines familles dans le besoin surtout au niveau alimentaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches sera sollicité pour contribuer à la poursuite des activités du CERD ;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 3 000 \$ pour le Centre d'Entraide de la région de Disraeli pour l'année 2018.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

12-2017-333

9.12 **Autorisation de paiement à CIMA + pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch.**

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA + au montant de 11 210.06 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

12-2017-334

9.13 **Avis de motion règlement numéro 637, Règlement déterminant le taux de taxes, tarifs et les compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2018.**

M. Charles Audet, conseiller à la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement déterminant les taux de taxes, tarifs et les compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2018.

12-2017-335

9.14 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de la Paroisse de Disraeli.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli et la municipalité de la Paroisse de Disraeli ont conclu depuis quelques années une entente à l'organisation d'un Service de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu de renouveler cette entente pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu ;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Disraeli, ladite entente avec la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.15 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de Sainte-Praxède.**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Disraeli et la municipalité de Sainte-Praxède ont conclu depuis quelques années une entente à l'organisation d'un Service de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu de renouveler cette entente pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu ;

12-2017-336

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Disraeli, ladite entente avec la municipalité de Sainte-Praxède.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.16 **Embauche d'un chargé de projet pour le projet de piste multifonctionnelle du Québec central.**

**CONSIDÉRANT QU'**il faut embaucher un chargé de projet pour commencer les démarches du projet de piste multifonctionnelle sur la voie ferrée du Québec Central entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un chargé de projet pour les deux premières années en coûtera 100 000 \$ qui sera divisé en part égales entre les municipalités de la MRC du Haut St-François et les municipalités de la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet sera sous la responsabilité de MRC du Haut St-François et son CLD pour l'ensemble des municipalités situées le long du tracé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de développement des territoires de la MRC pourrait éventuellement nous aider à financer cette embauche pour 2018 et 2019 jusqu'à une hauteur de 26 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet en coûtera **6 250 \$** par municipalité **par année**, et ce, dès le début de l'année 2018 jusqu'au 31 décembre 2019 ;

12-2017-337

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli avance le montant de 12 500 \$ pour l'embauche d'un chargé de projet qui débutera les démarches en 2018 et 2019 pour la concrétisation du projet de piste multifonctionnelle.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.17 **Demande d'aide au fonds de développement des territoires – Volet projets structurant pour améliorer les milieux de vie / Projet piste multifonctionnelle sur la voie ferrée.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Piste multifonctionnelle sur la voie ferrée nous apparaît comme étant un projet structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires - volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut embaucher un chargé de projet pour commencer les démarches du projet de piste multifonctionnelle sur la voie ferrée du Québec Central entre Saint-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke ;

12-2017-338

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un chargé de projet pour les deux premières années en coûtera 100 000 \$ qui sera divisé en part égales par la MRC du Haut St-François et la MRC des Appalaches ;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet sera sous la responsabilité de la MRC du Haut St-François et son CLD pour l'ensemble des municipalités situées le long du tracé ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli soumette une demande financière au montant de 26 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie au nom des municipalités visées par le présent projet.

QUE la Ville de Disraeli s'engage à contribuer au projet pour un montant de 6 000 \$ pour 2018 et 2019 en partenariat avec les municipalités participantes.

ET autoriser le directeur général, M. Patrice Bissonnette à signer les documents relatifs à ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.18 **Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aréna 76 a plus de quarante années d'utilisation et qu'une mise aux normes est nécessaire pour la poursuite de l'utilisation de cette infrastructure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le système de réfrigération soit être changé afin de répondre aux nouvelles normes environnementales;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses réparations doivent également être réalisées afin de maintenir en état le bâtiment existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'étude sur les options de remplacement du système de réfrigération et de tous les travaux à réaliser à l'Aréna 76 préparé par la firme Thermeca;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli n'est pas en mesure d'assumer à elle seule tous les frais engendrés par ces travaux ;

En conséquence, il est,

12-2017-339

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli autorise la présentation du projet de « Réaménagement de l'Aréna 76 » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Disraeli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville de Disraeli désigne M. Patrice Bissonnette, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.19 **Demande d'aide financière du Comité de finissants de l'École Polyvalente de Disraeli.**

12-2017-340

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
Et résolu,

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 65 \$ pour l'album des finissants de l'École Polyvalente de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10.- URBANISME**

10.1 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1175, rue Camirand.**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1175 rue Camirand lot numéro 5 513 249 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure consiste à subdiviser ce lot en deux (2) lots distincts soit le lot numéro 6 617 899 pour le garage et le lot numéro 6 167 898 pour la résidence afin de permettre l'agrandissement du garage existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'empiètement dans la marge de recul latérale de 1.08 mètre sur une longueur de 4.88 mètres pour permettre l'agrandissement du garage ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du garage ne cause aucun préjudice au voisinage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est jugée mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure ;

12-2017-341

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la dérogation mineure pour la propriété sise au 1175, rue Camirand, lot numéro 5 513 249.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

10.2 **Demande de modification de l'article 5.8.1.1 « Cartographie des zones inondables » du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches.**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement de la MRC a été adopté le 11 septembre 2002 ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de faciliter l'application et pour être équitable pour tous les riverains du lac Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

12-2017-342

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli désire poursuivre sa demande de modification, malgré un refus possible des autres municipalités riveraines du lac Aylmer à adopter cette modification ;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
Et résolu,

QUE le Conseil demande à la MRC des Appalaches de modifier l'article 5.8.1.1 du schéma d'aménagement révisé intitulé « Cartographie des zones inondables » de la façon suivante :

- Modification au 5<sup>e</sup> paragraphe à la 8<sup>e</sup> ligne, en retirant le texte suivant : « aux endroits où le schéma cartographie des zones inondables. »
- Remplacer ce texte par le suivant : « à l'ensemble du lac Aylmer ».

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### 11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 .
- 11.2 .
- 11.3 .

#### 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

#### 13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

12-2017-343

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 20h15.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté**

### **CORRESPONDANCE DU MOIS**

➤ Aucune

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

*M. Jacques Lessard, Maire*

*M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*